

FICHE-MESURE

2B10

Suivi de situation socio-économique et évaluation des coûts économiques de la pandémie

Plan pandémie grippale

Validation : 13/10/2011

Ministère-pilote et rédacteur :
Ministère chargé de l'économie, des finances et de l'industrie
Ministère chargé du budget

1. Objectifs

Connaître et évaluer la situation socio-économique, de façon rapide et efficiente, en assurant une remontée d'information sous forme d'indicateurs.

Fournir une évaluation des coûts économiques induits pour le pays.

2. Autres fiches en lien

[Fiche 1B9](#) : Suivi par les ministères de leurs indicateurs de situation

[Fiche 3F19](#) : Energie, communications électroniques, services financiers et bancaires, services postaux, mesures économiques et financières y compris mesures douanières

[Fiche 3F20](#) : Approvisionnement alimentaire et en produits de première nécessité : production et diffusion

3. Conditions de déclenchement et de levée de la mesure

a) Indicateurs de situation socio-économique

Un dispositif d'indicateurs est mobilisable dans le cadre de la Cellule de continuité économique (CCE) pour collecter des données via les points de contacts nationaux des opérateurs et professionnels, selon un rythme pouvant être quotidien, dans cinq domaines :

- budget de l'Etat ;
- fonctionnement des banques et établissements financiers ;
- communications électroniques - téléphonie fixe et mobile, Internet, radio et télévision - et services postaux ;
- énergie : électricité, gaz, hydrocarbures ;
- alimentation et produits de première nécessité.

Les délais et conditions de déclenchement de ce dispositif varient selon les domaines :

- **budget de l'Etat** : déclenchement s'appuyant sur le réseau de trésorerie de l'Etat (DGFIP¹) ;
- **fonctionnement des banques et établissements financiers** : déclenchement sous 24 heures, s'appuyant sur le système de collecte et d'analyse du réseau Robustesse animé par la Banque de France ;
- **communications électroniques, audiovisuel et services postaux** : déclenchement s'appuyant sur les grands opérateurs du secteur ;
- **énergie** :
 - électricité : déclenchement s'appuyant sur les grands opérateurs du secteur (EDF², RTE³, ERDF⁴) ;

¹ DGFIP : Direction générale des finances publiques

² EDF : Electricité de France

³ RTE : Réseau de transport d'électricité

- gaz : déclenchement s'appuyant sur les grands opérateurs du secteur ;
- hydrocarbures : un nouveau dispositif est à l'étude ;
- **alimentation et produits de première nécessité :**
 - production des produits alimentaires : déclenchement s'appuyant sur l'organisme professionnel d'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) ; la collecte informatique est assurée par le ministère de l'agriculture ;
 - distribution et diffusion des produits alimentaires ou assimilés : déclenchement s'appuyant sur l'association technique PERIFEM⁵ qui supporte l'organisation de crise de la grande distribution, et sur des organismes professionnels de restauration collective ; la collecte informatique est assurée par le MEFI/DGCIS⁶ (système CONECODIS).

b) Coûts économiques

L'évaluation des coûts économiques nécessite un certain recul et peut être faite en cours de crise et à l'issue de la crise.

4. Questions à poser par le décideur

- De quelles informations a-t-on besoin sur la situation économique ?
- Quel(s) type(s) de dispositif(s) faut-il : reposant sur des questions ouvertes ou des indicateurs standardisés, s'appuyant sur les opérateurs ou l'administration, collecté au niveau national ou territorial ? Comment articuler les divers dispositifs effectivement mobilisés ?
- Comment assurer la performance (rapidité x efficacité) de la collecte, sans redondances inutiles ?
- Les données à caractère opérationnel ainsi collectées sont-elles partagées avec d'autres destinataires (de niveau national, zonal ou départemental) ?
- Date de démarrage, périodicité, progressivité ?

5. Gradation possible en fonction de l'impact de la pandémie

Il est nécessaire de prévoir la possibilité de moduler la périodicité et, dans une certaine mesure, les indicateurs eux-mêmes en fonction de l'intensité de la crise et de son déroulement.

6. Mode opératoire (porter une attention particulière aux questions de coordination interministérielle)

a) Les indicateurs de situation socio-économique

- Grille d'indicateurs :

Les indicateurs doivent permettre d'établir une synthèse de l'activité des secteurs et d'anticiper sur les possibles évolutions. Ils concernent principalement :

- la disponibilité des produits et services concernés au stade amont (production) ou aval (diffusion) : par exemple taux de couverture des services, taux de disponibilité des produits...;
- le fonctionnement des opérateurs et la situation de leurs moyens : par exemple, ouverture des magasins, fonctionnement des installations, taux d'absentéisme du personnel...;
- parfois des indications complémentaires : causes des éventuelles difficultés...

Les données sont celles du jour avec, si possible, une indication de tendance sur les jours suivants. Selon les cas, les indicateurs sont exhaustifs ou reposent sur des échantillons, sont agrégés ou détaillés à un niveau très fin (par exemple le magasin).

Une grille indicative est fournie en annexe, sous forme d'une synthèse des indicateurs pouvant être

⁴ ERDF : Electricité réseau distribution France

⁵ PERIFEM : Association technique du commerce et de la distribution

⁶ MEFI/DGCIS : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie / Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

collectés.

- **Périodicité :**

La périodicité peut être quotidienne, hebdomadaire ou adaptée en fonction des circonstances. Le choix de l'heure de collecte peut être important pour la qualité des données.

- **Collecte :**

La collecte repose, en principe, sur des outils informatiques préparés à l'avance, en concertation avec les professionnels. Certains sont immédiatement opérationnels, d'autres nécessitent une préparation préalable.

b) Coûts économiques

Evaluation réalisée par la Direction générale du Trésor.

7. Outils juridiques

Partenariat Etat / opérateurs

8. Circulaires et références documentaires

Annexe : Grille indicative d'indicateurs de situation socio-économique

9. Indicateurs et contrôle d'exécution

- **Les indicateurs de situation socio-économique :**

- Synthèses d'indicateurs remises à la Cellule interministérielle de crise (CIC) selon la périodicité convenue ;
- Utilisation des bases de données par les autres utilisateurs le cas échéant.

- **Coûts économiques :**

Fiche d'évaluation des coûts économiques remise à la CIC.

10. Commentaires

Ces dispositifs s'appuient le cas échéant sur les organisations de gestion de crise mises en place par certains secteurs professionnels, par exemple : le groupe de Place "Robustesse" pour le secteur bancaire et financier, la structure de coordination technique PERIFEM pour la grande distribution.

ANNEXE : Grille indicative d'indicateurs de situation socio-économique

Secteurs	Indicateurs d'activité et de moyens	Situation du jour	Perspective à 1, x jours	commentaires
Budget de l'Etat	Dépenses de l'Etat (continuité)			
	Ressources de l'Etat (continuité)			
	Moyens des services (taux d'absentéisme, installations)			
Secteur bancaire et financier	Alimentation des DAB			
	Versements des salaires			
	Versement des minima sociaux			
	Place financière de Paris			
	Moyens des opérateurs (taux d'absentéisme, installations)			
Communications électroniques	Téléphonie fixe (taux de couverture de service)			
	Téléphonie mobile (taux de couverture de service)			
	Internet (taux de couverture de service)			
	Services postaux (courrier...)			
	Moyens des opérateurs (taux d'absentéisme, installations)			
Energie : électricité	Foyers privés d'électricité			
	Moyens des opérateurs (personnel, installations)			
	Production			
	Consommation			
Energie : gaz	Foyers privés de gaz			
	Moyens des opérateurs (taux d'absentéisme, installations)			
	Importation			
	Consommation			
Energie : hydrocarbures	Situation			
	- des stations service			
	- des stations service prioritaires			
	- des dépôts			
	- des raffineries			
	Demandes de ravitaillement prioritaire			
	Moyens des opérateurs (taux d'absentéisme, autres installations)			
Alimentation et produits de première nécessité	disponibilité des produits alimentaires :			
	- industrie agro-alimentaire			
	- magasins (grande distribution)			
	disponibilité des produits de première nécessité			
	Ouverture des établissements			
Approvisionnement de la restauration collective (cantines)				